

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRETARIAT.

N^o

ANNEXE

Bruxelles, le 21^{er} novembre 1919.

ex. meublé le 21-11-19
5290161

A Monsieur L. Loiseau

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission Directrice examinera volontiers en vue de son acquisition éventuelle pour les collections de l'Etat, le tableau que vous signalez à son attention par votre lettre du 18 novembre 19 s'il vous convient de l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n^o 9.

Cet envoi devra, M....., avoir lieu, le cas échéant à vos frais, risques et périls et sans qu'il puisse résulter de ce chef, pour l'Administration des Musées, aucune sorte d'engagement ou de responsabilité.

Il sera utile dans l'occurrence, d'indiquer le prix que vous demandez de l'ouvrage présenté.

Veillez agréer, M....., l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,

LE SECRÉTAIRE,

(2)

ERNEST LOISEAU

A. I. LG — A. I. M.

INGÉNIEUR EN CHEF, DIRECTEUR DE SERVICE
AU CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT BELGE.

Rue de l'abbaye n° 2, NAMUR

Namur, 18 Novembre 1919

Monsieur le Conservateur,

J'ai actuellement chez moi, un tableau qui m'a été dit être du peintre Jules Romani, élève de Raphaël.

Ce tableau, qui représente la Vierge, l'enfant Jésus et S^t Jean Baptiste, fait partie d'une succession dans laquelle 12 héritiers sont intéressés.

Il ne peut donc rester indivis et doit être vendu.

La majorité des héritiers serait cependant désireuse qu'il ne tombât pas entre les mains d'un baron "Zep", quelconque, et préférerait qu'un musée de l'Etat en devint propriétaire.

Si le choix vous intéresse, je
recevrais donc avec plaisir,
la visite de votre délégué,
Je pourrais seulement
à être présent quelques jours
à l'avance, devant parfois
être absent pour voyages de
service pendant 2 ou 3 jours.
En attendant votre réponse,
je vous prie d'agréer
l'assurance de ma considération
distinguée

Cluseau